

PHOTOVOLTAÏQUE ET PAYSAGES



DÉCIDONS ENSEMBLE !

DOSSIER DE CONCERTATION

Mot du Président de DLVAgglo



Pétrole, gaz... pendant longtemps, on ne s'est pas demandé d'où venait l'énergie que l'on utilisait. Ces derniers mois, années, différents événements (guerre en Ukraine, crise énergétique, nouveaux rapports du GIEC...) ont mis en lumière la nécessité de s'engager dans une **transition écologique** et l'accélération de la production des énergies renouvelables, en visant la **souveraineté énergétique**.

Si plus personne ne peut nier l'urgence à laquelle nous faisons face, incitant chaque pays à développer des stratégies et des orientations globales, je suis convaincu que pour sortir des énergies fossiles, chaque territoire de France devra faire des choix adaptés à sa morphologie, ses caractéristiques car il n'y aura pas de réponse unique pour faire face à ce défi.

Concernant DLVAgglo et ses communes, le choix s'est dirigé vers le photovoltaïque. Et lorsqu'on parle de photovoltaïque, il est nécessaire d'aborder le sujet à l'échelle de tout un territoire, autour d'un véritable projet d'aménagement concerté.

Mais cette nécessité de changement ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux tels que celui de la **préservation de nos paysages et de notre biodiversité**. Car ces derniers sont à la fois une chance, une vitrine et tout simplement une richesse commune que nous devons préserver, sans pour autant, en ce qui concerne les paysages, les enfermer dans une bulle, tel un musée figé dans le temps.

Cette carte postale traversée par tant de touristes tout au long de l'année, joue un rôle central : elle est à la fois facteur d'attractivité et donc un levier pour le développement territorial et économique, mais elle est aussi et surtout, un facteur d'appartenance pour chacun d'entre nous.

Dans ce cadre, DLVAgglo engage aujourd'hui une étude ambitieuse, au travers de sa candidature au **Plan de Paysage et Transition Énergétique**, démarche nationale dont elle est lauréate. Cette étude doit permettre de concilier la transition énergétique et la préservation de nos paysages et de leur biodiversité, et cela ensemble, car c'est à vous, concitoyens, qu'elle s'adresse.

Ici, nous souhaitons vous informer tout en vous donnant la parole sur vos paysages, sur la transition énergétique et plus particulièrement sur le photovoltaïque au sol, une composante de la transition qui participe particulièrement à la transformation des paysages.

Dans cette démarche, j'ai souhaité que la CNDP* nous accompagne dans la mise en œuvre de la **concertation liée à l'étude paysagère**. Cet accompagnement n'a pas de caractère obligatoire, mais il garantit aux citoyens les meilleurs outils pour votre droit d'expression.

Si DLVAgglo veut prendre toute sa place dans la transition écologique et énergétique, elle le fera avec ses habitants. **À vous de vous exprimer**, pour notre avenir, pour notre territoire, pour nos paysages.

Jean-Christophe PETRIGNY

* La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est l'autorité garante du débat public. Créée en 1995, devenue autorité administrative indépendante en 2002, la CNDP a pour objectif de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques. Elle est une instance neutre et indépendante, elle ne prend pas position sur l'opportunité des projets, plans ou programmes mais elle éclaire le décideur sur leurs conditions de faisabilité. Elle n'est pas là pour « faire accepter » un projet mais pour montrer au décideur les questions que le projet suscite et les conditions de faisabilité. Son but est que toutes les paroles soient entendues avec la même attention, le même respect.



SOMMAIRE

6-7 PHOTOVOLTAÏSME
SUR NOTRE TERRITOIRE ...
POURQUOI ? OÙ ?
COMMENT ?

8 LE PLAN DE PAYSAGE
ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
C'EST QUOI ?

10 POURQUOI
SUR DLVAgglo ?

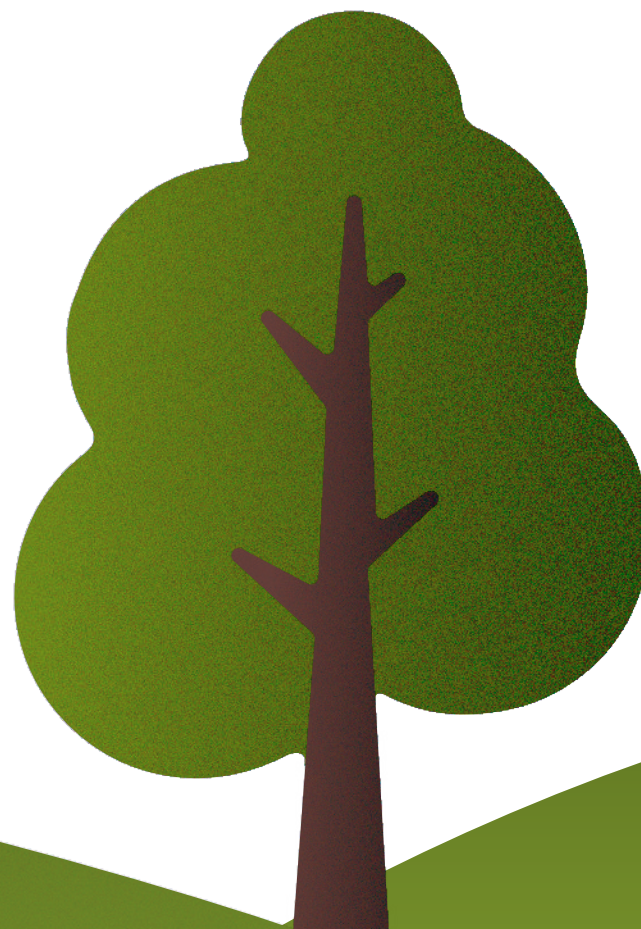
16 COMMENT
CELA SE TRADUIT-IL ?

19 L'IMPLICATION
DES CITOYENS

20 POURQUOI
S'IMPLIQUER ?

21 COMMENT
S'IMPLIQUER ?

24 LE CALENDRIER
DE LA CONCERTATION



PHOTOVOLTAÏSME SUR NOTRE TERRITOIRE

...

SORTIR

DES ÉNERGIES FOSSILES

Face au constat de l'**urgence à sortir des énergies fossiles**, l'État prend des mesures pour accélérer la production d'énergies renouvelables.

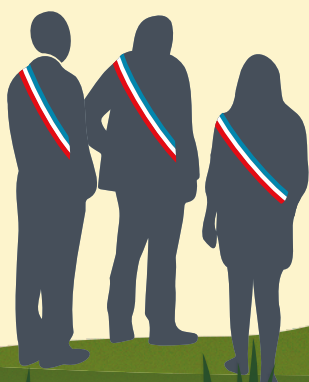
Ainsi toutes les communes françaises sont invitées à définir des zones d'exclusion et d'accélération dans les mois qui viennent. Sans décision de leur part, **le déploiement du photovoltaïque se fera quand même**, sans maîtrise de l'impact paysager.

LES FORCES

DE NOTRE TERRITOIRE

De tous temps, **notre territoire a su tirer parti de ses atouts** pour produire de l'énergie. Depuis les années 60, les installations hydroélectriques ont façonné peu à peu le paysage et les lacs ainsi créés participent depuis à l'identité et l'attrait du territoire.

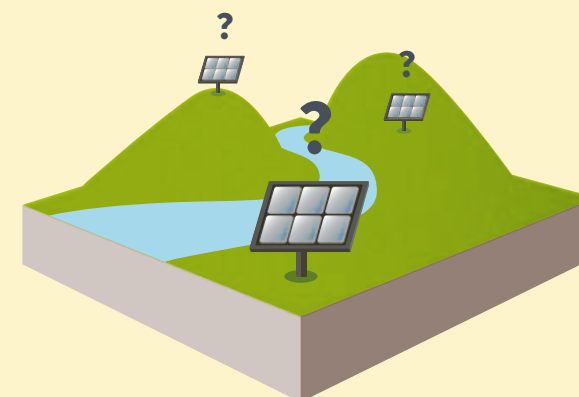
Aujourd'hui, **le nouveau défi énergétique de DLVAgglo, c'est le solaire**. Mais où et comment exploiter cette ressource ?



POURQUOI ? OÙ ? COMMENT ?

DES PAYSAGES À PROTÉGER

Pour garder la maîtrise de notre territoire, les maires des 25 communes de DLVAgglo ont entrepris une démarche d'analyse des paysages et de la biodiversité. C'est ce qu'on appelle le **Plan Paysage et Transition Énergétique (PPTE)**. À l'aide de différents critères, il permet de définir des **zones potentielles d'accueil** de panneaux photovoltaïques et des zones où l'installation sera interdite.



QUAND ET COMMENT

VOUS INFORMER, VOUS IMPLIQUER

- Une enquête en ligne pour donner votre avis
- Une adresse mail dédiée pour poser vos questions : paysages-energie@dlva.fr
- Des débats mobiles sur les marchés de Manosque, Riez, Oraison et Vinon pour vous informer et participer à la réflexion
- Trois ateliers de réflexion citoyenne, sur la base du volontariat, pour aller plus loin dans la participation à l'étude
- Deux journées de rencontres experts, élus, habitants et porteurs de projet pour débattre ensemble

ET VOUS ?

Une première phase de déploiement du photovoltaïque sur des terrains communaux de DLVAgglo, pour laquelle a été appliquée une méthodologie prenant en compte les enjeux de biodiversité, paysagers, patrimoniaux, agricoles et forestiers, a permis d'identifier des zones potentielles. Mais la réflexion ne s'arrête pas là.

C'est ici que vous entrez en jeu. Votre connaissance du territoire, votre regard vont permettre d'aller plus loin dans la précision de ces zones à privilégier.

Quel que soit votre niveau de connaissance sur les énergies renouvelables, nous avons besoin de vous !



LE PLAN DE PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE C'EST QUOI ?

D'un côté, **le paysage**, notre bien commun, revêt une importance majeure pour les habitants. À la fois cadre de vie, clé essentielle dans l'épanouissement des citoyens, il est aussi un facteur important de l'attractivité d'un territoire. Le paysage n'est pas seulement un élément géographique, une construction culturelle, il s'agit d'une véritable ressource, un levier pour le développement local.

De l'autre, **la transition énergétique** est un enjeu devenu nécessité face au changement climatique. À l'heure où l'on redoute et subit déjà les effets des modifications du climat, cette transition doit contribuer à enrayer le processus à l'échelle planétaire mais aussi participer à la sécurisation de l'alimentation en énergie sur notre territoire.

C'est précisément dans ce souci de conciliation que s'inscrit la démarche du « Plan Paysage et Transition Énergétique », initiée par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Chaque année, un appel à projet est lancé auprès de tout territoire désireux de se doter d'une stratégie pour ses paysages. Les lauréats bénéficient d'une subvention financière et d'un suivi par leur DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour un Plan de Paysage dit « classique », et également par l'ADEME (Agence pour la Transition Écologique) pour un Plan de Paysage et Transition Énergétique.

Le Plan de Paysage est un outil opérationnel directement issu de la Convention Européenne du Paysage de Florence, datant de 2000, ratifiée par la France et traduite dans la législation française. Cet outil vise à définir une stratégie de territoire pour **maîtriser l'évolution des paysages et garantir leur qualité et leur diversité**.

L'élaboration d'un Plan de Paysage doit se faire dans une **démarche participative avec la population**. Peu de Plans de Paysage ont à ce jour bénéficié de l'accompagnement de la CNDP qui garantit la qualité de mise en œuvre de la participation.

Le Plan de Paysage et Transition Énergétique (PPTE) a la particularité, comme son nom l'indique, d'étudier plus précisément les questions paysagères liées à cette transition. **Le PPTE de DLVAgglo se penche ainsi plus spécifiquement sur le sujet du photovoltaïque au sol.**

À SAVOIR

Les Plans de Paysage prennent également systématiquement en compte d'autres enjeux territoriaux tels que la biodiversité par exemple, qui sera ici étudiée de façon approfondie.

L'APPEL À PROJET PLANS DE PAYSAGE

« L'appel à projets s'adresse aux territoires qui souhaitent s'emparer de la question des transitions, qu'elles soient énergétique, économique, agricole, touristique, ou plus largement écologique. En renforçant la cohérence territoriale, le plan de paysage doit générer des interactions positives au niveau local et contribuer pleinement à la réalisation des objectifs nationaux de transition écologique. »

Pour en savoir plus :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr>

DÉFINITION DE LA NOTION DE « PAYSAGE » DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE DE FLORENCE, 2000

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Pour consulter le texte intégral de la Convention européenne du paysage :

<https://rm.coe.int/16807b6bc8>

L'APPUI DE LA CNDP

DLVAgglo a en effet sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) **pour une mission de conseil et d'appui méthodologique**. Monsieur Xavier Derrien a été désigné garant de la concertation le 6 octobre 2021, pour un accompagnement au travers d'une mission de conseil pour la participation du public tout au long de l'élaboration du plan de paysage et transition énergétique. À l'issue de cette première mission, qui concernait plus particulièrement le dispositif participatif à mettre en place et qui a donné lieu à **un bilan rendu public le 14 novembre 2022**, le garant a été nommé de nouveau en date du 2 novembre 2022 pour une deuxième mission de conseil ayant trait cette fois-ci à la phase de mise en œuvre de la participation du public relative à l'élaboration du Plan Paysage et Transition Énergétique porté par DLVAgglo.

L'article L121-1 du Code de l'environnement confère en effet à la CNDP une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme. **Le garant a pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation**. Son action s'inscrit dans le respect du principe du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, Code de l'environnement).

Pour ce faire, il agit en liaison avec DLVAgglo dans le respect des principes de la CNDP (indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion).

La concertation devra se dérouler dans le cadre des principes et des valeurs édictés par la CNDP et mentionnés précédemment et tout au long de l'élaboration du PPTE.

POURQUOI SUR DLVAgglo ?

DLVAgglo s'est depuis plusieurs années engagée dans une démarche de transition énergétique, c'est un sujet majeur pour l'intercommunalité, pour ses 25 communes.

Depuis toujours, DLVAgglo est un territoire d'énergie. Au fil des siècles, elle a su mettre en avant ses atouts afin d'être pionnière dans le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi dès les années 60, elle a accueilli des installations hydroélectriques sur la Durance et le Verdon, ce qui a permis de façonner le territoire et ses paysages tels que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses lacs, ses barrages, son canal... Et qui en font aujourd'hui ses richesses.

Au-delà de sa propre **ambition intercommunale d'autonomie énergétique** passant par la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables, DLVAgglo se doit de contribuer à la poursuite des objectifs régionaux fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, et bien plus largement à ceux de la Nation*, et ce compte-tenu des aménités territoriales.

Élaborant actuellement son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)***, dont l'objectif premier est de sortir des énergies fossiles, DLVAgglo a identifié les potentiels de réduction de la consommation d'énergie et ceux de développement des énergies renouvelables, selon **un mix énergétique** et une mise en œuvre qui dépendent de son contexte géomorphologique, climatique, économique, urbanistique et social.

Le potentiel de production d'énergie renouvelable est sans surprise dominé par la ressource solaire. Oui, nous sommes bien dans le sud de la France ! C'est pourquoi, et cela répond également **aux objectifs du SRADDET et de la Nation**, DLVAgglo mise sur le développement du photovoltaïque, et en priorité en toitures et sur les surfaces déjà anthropisées. Vous avez certainement déjà pu les observer, à l'entrée de l'autoroute à Manosque, sur les parkings d'industrie ou de nos supermarchés... Investir au maximum ces espaces anthropisés est déterminant mais cela ne suffira pas, il faut aussi nous diriger vers d'autres espaces.

Par ailleurs, nous le voyons bien, se développent déjà sur notre territoire des fermes photovoltaïques au sol, sur des espaces naturels. La pression se fait de plus en plus forte. De nouveaux parcs photovoltaïques sont actuellement en projet sur le territoire, en cours d'instruction par les autorités compétentes.

Nous devons nous donner les moyens de maîtriser ce développement, parce que, comme évoqué précédemment, **les paysages de DLVAgglo constituent un patrimoine et une ressource précieux, auxquels nous sommes tous attachés.**

Il s'agit non pas de stopper le **photovoltaïque** mais bien de **concilier son développement avec la préservation de nos paysages et de la biodiversité**, d'où la décision d'entreprendre une telle démarche et la candidature à l'appel à projet national Plan de Paysage et Transition Énergétique, pour un plan dédié à la transition énergétique, et, plus particulièrement orienté sur l'intégration du photovoltaïque au sol.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, MAIS CONSOMMER MOINS ET MIEUX, AUSSI...

L'énergie la plus durable est celle que l'on ne consomme pas... Nous nous devons tous (à titre collectif et individuel) d'entreprendre des actions pour limiter notre consommation énergétique et ne pas gaspiller : rénover nos logements pour une meilleure efficacité, limiter et optimiser nos déplacements, favoriser les modes actifs et les transports en commun, recycler... Les pistes sont nombreuses. Ces réductions de consommation permettront de limiter les besoins en production, et par conséquent de limiter aussi le déploiement des énergies renouvelables. Cette orientation est essentielle, elle est bien résumée par le Scénario Négawatt. Sur DLVAgglo, le PCAET*** a identifié un potentiel de réduction de la consommation du territoire de 54% à l'horizon 2050 par rapport à la consommation de 2017, c'est déterminant !

Pour en savoir plus sur le scénario Négawatt :

<https://negawatt.org/Le-scenario-negaWatt-2022-en-detail>



LES OBJECTIFS DE L'ÉTAT

*La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et la Loi d'accélération des énergies renouvelables

A l'échelle nationale, les stratégies gouvernementales sont inscrites dans les lois de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui déclinent les objectifs nationaux en matière d'économie d'énergie comme de production. En matière d'énergies renouvelables, l'ambition est de doubler leur production à l'horizon 2028 par rapport à 2017, et concernant plus particulièrement la production d'énergie photovoltaïque, il s'agit de la quadrupler entre 2020 et 2028. Pour permettre d'atteindre ce dernier objectif, la Loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée par le Parlement le 7 février 2023, cible en particulier le photovoltaïque, et demande à toutes les communes de définir des zones « d'accélération » et par la suite des zones « d'exclusion ». Les communes auront 6 mois pour rendre leur copie à partir de la fourniture de données techniques de potentiels de développement par les services de l'État. Le PPTE s'inscrit pleinement dans cette démarche de zonage.

LES OBJECTIFS DE LA RÉGION SUD PACA

**Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région SUD PACA

Le SRADDET, document de planification territoriale de la Région, adopté en juin 2019, a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2050, suivant des axes de sobriété et de développement des énergies renouvelables. Il impose de multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable de la région par rapport à aujourd'hui, et identifie quatre sources majeures mobilisables sur la région : le photovoltaïque au sol, en grande toiture, la récupération de chaleur et l'éolien flottant.

Dans ce mix énergétique, la primauté est donnée au photovoltaïque, qui représenterait 3/4 de la capacité régionale en énergies renouvelables électriques à l'horizon 2050.

Le SRADDET prévoit ainsi d'en installer chaque année à hauteur de 1 200 MW, une puissance équivalente à l'ensemble des équipements en service dans la région en 2019.

Pour consulter le SRADDET de la Région SUD PACA :

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur/le-schema-et-la-strategie-regionale/>

EN RÉGION, D'ICI 2050



SOLAIRE EN TOITURE
1 MILLION
DE TOITS À ÉQUIPER*

LES OBJECTIFS DE DLVAgglo

***Le Plan Climat Air Énergie Territorial de DLVAgglo

Le PCAET, qui est un document de planification dont tout territoire doit se doter, pose les diagnostics et les objectifs. L'objectif général pour DLVAgglo, c'est la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Dans son diagnostic, le plan a identifié les potentiels de réduction de consommation (sobriété, efficacité), et de développement des énergies renouvelables, avec la mise en évidence des sources potentielles de production dont le photovoltaïque qui représente à lui seul 63% de la possibilité d'augmentation de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050, par rapport à 2020. Le « grand éolien » quant à lui n'est que peu mobilisable à ce jour pour des raisons patrimoniales (dont la préservation des paysages) et environnementales. Les autres sources possibles sont le bois énergie, l'aérothermie, la géothermie, le solaire thermique, la méthanisation et la chaleur fatale.

Pour en savoir plus sur ce qu'est un PCAET :

<http://outil2amenagement.cerema.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-r438.html>



PARCS AU SOL

12 778 HA*

SOIT

10 TERRAINS DE FOOT
PAR COMMUNE

* si on considère le rendement actuel des panneaux photovoltaïques (1 hectare de panneau produit environ 1MW).

ET HYGREEN DANS TOUT CA ?

Le projet Hygreen est un projet de production d'hydrogène vert. L'hydrogène n'existe pas à l'état naturel, il doit donc être produit, et si l'on veut le qualifier de « vert » cette production doit être issue d'énergie renouvelable associée à de l'eau par un système d'électrolyse.

L'hydrogène dit « gris » est largement utilisé dans des industries et représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre. Sa substitution est donc une nécessité. De plus cette énergie a la particularité de pouvoir être stockée et les cavités salines de Géométhane y sont propices, c'est pourquoi le projet Hygreen est né sur le territoire de DLVAgglo.

Si le projet Hygreen voit le jour, les projets photovoltaïques sur le territoire pourront alimenter en partie ce projet et son électrolyseur en énergie renouvelable.

Par ailleurs, actuellement, la principale source d'énergie renouvelable produite sur le territoire de DLVAgglo est l'hydroélectricité. Mais sa capacité ne pourra non seulement pas être augmentée car elle est déjà à son maximum, mais elle s'amenuisera, avec la diminution du débit des rivières en raison du changement climatique.

COMMENT SE PASSE AUJOURD'HUI L'INSTRUCTION DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES ?

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, un guichet unique a été mis en place par la préfecture pour accompagner les porteurs de projets photovoltaïques. Sa mission est de faciliter les démarches administratives et de pointer des recommandations préconisées par les pouvoirs publics sur le développement des énergies renouvelables. Pour cela, il examine la compatibilité des projets avec la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme, de protection de l'environnement, de préservation des patrimoines et du paysage, de la prise en compte des risques et des règles relatives à la production d'énergie.

Il ne délivre aucune autorisation juridique, et prodigue uniquement des conseils et avis.
Le porteur de projet peut passer 2 fois devant cette instance.

Il doit ensuite déposer sa demande de permis de construire auprès du Préfet.

Le projet fait alors l'objet d'une évaluation environnementale pour laquelle un avis est rendu. Une enquête publique est organisée pour une durée d'au moins 30 jours. La décision finale est prise par le Préfet.

Et dans le Var ? Pas de guichet unique mais la procédure d'instruction reste la même du dépôt du permis au démarrage des travaux. Les différents services instructeurs sont consultés avant la délivrance de toute autorisation.

INSTANCE D'INSTRUCTION

PRÉSIDENTE DE L' INSTANCE
Mme la Sous-Préfète de Forcalquier

SERVICE DE L'ÉTAT MOBILISÉS

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET

- Conseil Départemental
- Association Départementale des Maires
- Chambre d'Agriculture
- SAFER
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- ENEDIS
- le Maire de la commune concernée



PARTENAIRES POTENTIELS (selon la localisation du projet)

- ONF
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Représentants des parcs naturels régionaux concernés (Verdon et Luberon)
- DLVAgglo

ET L'AGRIVOLTAÏSME ?

L'agrivoltaïsme consiste à **combiner la production agricole et la production d'énergie solaire** sur une même parcelle de terrain. Cela implique l'installation de panneaux solaires sur des structures surélevées au-dessus des cultures, permettant ainsi à la fois de cultiver les terres et de produire de l'énergie solaire.

Les installations agrivoltaïques devront permettre de créer, maintenir ou développer une **production agricole**, qui **devra rester l'activité principale** et devront être **réversibles**. Reconnu comme un outil agricole, l'agrivoltaïsme doit satisfaire l'une des 4 conditions suivantes :

- **améliorer le potentiel** agronomique des cultures ;
- **constituer un levier** permettant aux agriculteurs de lutter contre les effets du changement climatique ;
- **aider à faire face** aux différents aléas du type sécheresse ou stress hydrique ;
- **contribuer à améliorer** le bien-être animal.

Il faut aussi que l'installation ne porte pas une atteinte substantielle à l'un des 4 services précités, ou limitée à 2 d'entre eux.

Enfin, il faut également que la production agricole reste l'activité principale de la parcelle agricole.

Cette notion d'activité principale n'est pas détaillée et l'application de ces règles fera l'objet d'un décret futur en Conseil d'État.

Il est expressément indiqué que les parcelles avec une activité agrivoltaïque seront éligibles aux aides PAC.



COMMENT CELA SE TRADUIT-IL ?

L'élaboration du Plan de Paysage et Transition Énergétique est pilotée par DLVAgglo, avec l'aide, en assistance à maîtrise d'ouvrage, des Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, celle de l'ADEME (Agence de la transition écologique) et celle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

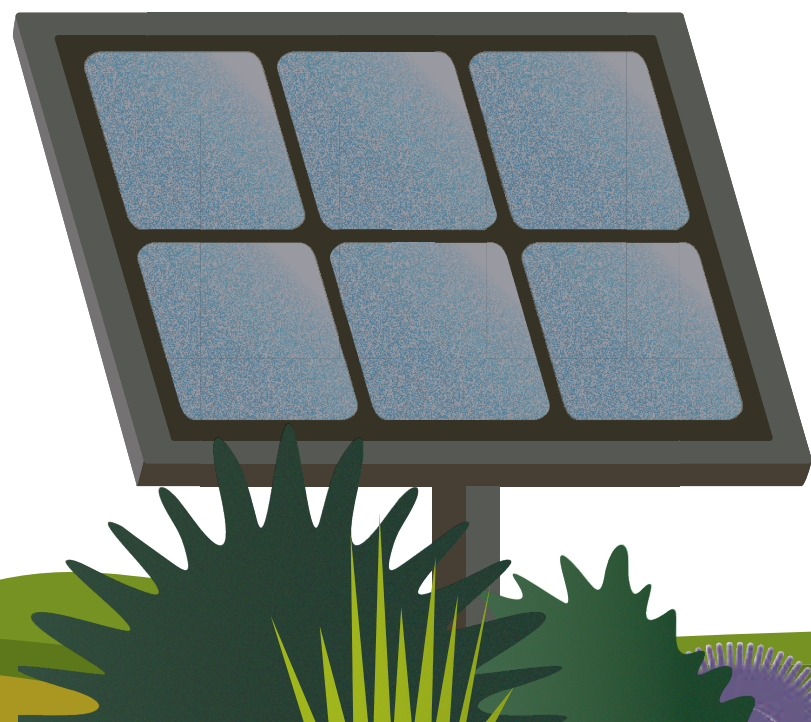
Ce Plan de Paysage, comme évoqué auparavant, bénéficie de l'accompagnement d'un garant de la CNDP, Monsieur Xavier Derrien, pour la mise en œuvre de la participation du public.

Enfin, une équipe de prestataires, bureaux d'études spécialisés en paysage, études territoriales, environnement, concertation et communication a été désignée pour mener à bien son élaboration, qui, découpée en plusieurs étapes et rythmée par les moments de rencontres, va s'étaler sur 20 mois environ.

L'étude va tout d'abord produire un portrait des paysages, un panorama de ses enjeux et une stratégie générale, qui synthétisera les nombreux objectifs que se sont d'ores et déjà donnés les territoires (DLVAgglo, Parcs naturels régionaux) pour la qualité des paysages. Elle se penchera ensuite sur la place de la transition énergétique dans les paysages, ses impacts généraux et particulièrement ceux du photovoltaïque. Puis elle produira un plan d'actions, à mettre en œuvre pour accompagner la transition énergétique.

Parmi ces actions, l'intégration du photovoltaïque sera traitée de plusieurs façons :

- **une carte** du territoire identifiant les secteurs de moindres enjeux
- **un guide** d'intégration du photovoltaïque
- **une expérimentation** à travers les 7 sites retenus dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)



L'ÉLABORATION D'UNE CARTE GÉNÉRALE DE SECTEURS DE MOINDRES ENJEUX POUR L'IMPLANTATION DU PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

- **Une approche en entonnoir** permettra d'exclure peu à peu les secteurs les plus sensibles, suivant de nombreux critères, non uniquement paysagers : la biodiversité, l'agriculture, le patrimoine etc.
- **Une hiérarchisation des enjeux** non réductibles mettra en évidence les différents degrés de sensibilité des secteurs non exclus
- **L'intégration dans cette carte des enseignements de la concertation** affinera l'analyse pour prendre en compte la sensibilité de la population
- Enfin, il sera étudié particulièrement **l'effet de cumul** des parcs, et seront donc pris aussi en considération les parcs photovoltaïques déjà existants



LA RÉDACTION D'UN GUIDE D'INTÉGRATION

Ce guide est fondamental parce que, sur les secteurs de moindres enjeux, il ne s'agit pas non plus de tout équiper, ni de le faire n'importe comment. Il présentera **des préconisations et des exemples** pour les formes des parcs, pour le traitement paysager des clôtures, des accès, des bâtis techniques, mais aussi pour rechercher une multiplicité d'usages de l'espace, dont par exemple le pastoralisme.

Ce guide s'adressera aux opérateurs, aux instructeurs des permis, aux élus et aux techniciens des communes pour les aider à se positionner.



UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES OPÉRATEURS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

DLVAgglo a en effet lancé un AMI pour l'équipement de 7 sites parmi de nombreux sites en foncier communal proposés par les communes de l'Agglo. Ces 7 sites ont été retenus grâce à un partenariat avec les services de l'État et les Parcs naturels régionaux, qui ont analysé toutes les propositions au regard de leurs premiers critères de sensibilité.

LOCALISATION DES 7 EXPÉRIMENTATIONS



Cet AMI, qui vise à permettre aux communes de développer du photovoltaïque sur leur propre foncier communal et ainsi d'en recevoir directement les retombées économiques est aussi l'occasion de tester des méthodes et de servir de support expérimental pour l'élaboration du guide d'intégration.

Ce Plan de Paysage est en soi expérimental et se veut exemplaire, pour, nous l'espérons, inspirer d'autres territoires...

Les sites internet des accompagnateurs de l'étude :

- <https://www.parcduverdon.fr>
- <https://www.parcduluberon.fr>
- <https://www.ademe.fr>
- <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
- <https://www.debatpublic.fr>

L'IMPLICATION DES CITOYENS

L'enjeu du Plan Paysage et Transition Énergétique est majeur pour le territoire. Tellement majeur qu'il ne peut s'agir d'un sujet travaillé par les seuls élus dans une salle de réunion ! Les citoyennes et citoyens de DLVAgglo, quelles que soient leurs communes de résidence, leur expertise, leurs fonctions, leur âge, leur situation, doivent pouvoir s'exprimer sur un sujet amené à projeter le territoire et ses paysages dans le XXI^e siècle.



L'enjeu est tellement élevé que DLVAgglo a pris deux décisions importantes :

- la première, c'est de demander à être accompagnée, tout au long du processus, par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP : <https://www.debatpublic.fr/>). La CNDP est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. C'est dans ce cadre qu'un garant de la concertation a été désigné par la CNDP pour s'assurer de la prise en compte de la parole du public.
- la seconde, et sur les conseils de la CNDP, a été d'intégrer des compétences spécifiques en matière de concertation et d'implication des parties-prenantes parmi les bureaux d'études prestataires. Ainsi, le groupement d'experts qui accompagne DLVAgglo dans l'élaboration du Plan Paysage Transition Énergétique est composé de paysagistes, environnementalistes, ainsi qu'une équipe en charge de la concertation et de la communication.

POURQUOI S'IMPLIQUER ?

Parce que les paysages sont tout d'abord ce que voient les yeux des citoyennes et des citoyens, ce qu'ils ressentent.

Ils constituent ensuite le cadre de leur vie au quotidien, du quartier d'habitation aux espaces de loisirs en pleine nature...

Ils participent enfin de près ou de loin à leurs conditions de travail, et notamment, en ce qui concerne l'agriculture, les métiers du tourisme, de la forêt, etc. pour lesquels les paysages sont des ressources.

C'est donc parce qu'en fonction de votre activité, de vos loisirs, de vos pratiques du territoire, vous avez des intérêts professionnels, économiques, sociaux qui doivent être pris en compte dans le Plan de Paysage et Transition Énergétique, que celui-ci devra être au service du développement du territoire et de ses habitants.

C'est vous, en tant qu'habitantes et habitants du territoire qui êtes les mieux à même de définir les richesses paysagères à préserver, et ce qu'il est possible d'imaginer en matière de transition énergétique, en tenant aussi compte d'autres préoccupations majeures, comme la préservation de la biodiversité, l'autonomie alimentaire, etc.

C'est enfin parce que l'on parle de sujets qui nous concernent toutes et tous, et en premier lieu nos enfants : la transition énergétique est un des leviers essentiels quant à la gestion de la crise climatique que nous vivons.

S'impliquer dans l'élaboration du Plan Paysage Transition Énergétique, c'est aider à poser les constats et cerner les besoins. C'est également s'informer et se former. C'est enfin participer à définir les orientations qui guideront les interventions de demain en matière de préservation des paysages, de l'environnement et de transition énergétique.

COMMENT S'IMPLIQUER ?

Pour participer à l'élaboration du Plan Paysage et Transition Énergétique, plusieurs dispositifs vous sont proposés.

UNE ENQUÊTE EN LIGNE

Elle est disponible ici sur www.dlva.fr

Cette enquête est le tout premier jalon de la concertation. C'est un questionnaire qui permet d'identifier votre perception du territoire, de ses paysages, ses caractéristiques, son patrimoine, sa biodiversité, de ce que vous y aimez ou pas. Elle pose également quelques bases d'information et de questionnement sur la transition énergétique.



UNE ADRESSE MAIL DÉDIÉE

Pour adresser vos questions, mais également vos contributions :

paysages-energie@dlva.fr

Vous avez une remarque, une question, un avis, des documents à partager ? Vous souhaitez attirer notre attention sur un point particulier, un secteur du territoire qui vous semble concentrer les enjeux ? Vous souhaitez vous mobiliser, être tenu au courant des prochains temps de concertation ? Cette adresse mail est là pour ça !

DES RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIVES

Cette série de rencontres des acteurs dits "socio-professionnels" a pour but d'identifier les enjeux par grande thématique : forêt, biodiversité, agriculture, énergie, patrimoine, risque incendie... Ces rencontres visent à présenter la démarche du Plan Paysage et Transition Énergétique, mais surtout à recueillir les attentes de ces acteurs, les enjeux qu'ils identifient, les orientations qu'ils proposent, les contraintes qui sont les leurs, de leur regard "d'expert" etc.



DES DÉBATS MOBILES ORGANISÉS SUR LES MARCHÉS DE MANOSQUE, RIEZ, ORAISON, VINON (et autres structures accueillant du public)

Ces permanences sur les marchés ont un triple objectif :

- **Inform**, avec des supports présentant la démarche du Plan Paysage et Transition Énergétique ;
- **Mobiliser**, avec la diffusion des modalités et outils d'implication citoyenne ;
- **Débattre**, avec des supports d'expression et d'échanges autour des enjeux de la transition énergétique, des paysages et de la biodiversité.



DES ATELIERS CITOYENS COMPOSÉS D'UN PANEL D'HABITANTS VOLONTAIRES

Un des enjeux de la concertation est de ne pas travailler uniquement avec les personnes déjà engagées dans la préservation des paysages, de l'environnement ou dans la transition énergétique. C'est pourquoi a été retenu le principe de mise en place d'une série de trois "ateliers citoyens" :

- **Une première séance** d'introduction et d'information : il y sera proposé une immersion dans le contexte de l'étude avec la présentation des attendus et la constitution de la dynamique de groupe, au travers d'une information quant aux grands enjeux paysagers, de transition énergétique et environnementaux.
- **Une deuxième séance** dédiée spécifiquement au paysage et à la biodiversité de DLVAgglo : les premiers travaux du Plan Paysage et Transition Énergétique concernant les enjeux paysagers et de biodiversité y seront exposés et discutés lors d'une session de travail avec l'objectif de constituer un "schéma de perception citoyenne".
- **Une troisième séance** « Et maintenant que fait-on pour réussir la transition énergétique en préservant le paysage et la biodiversité ? » en deux temps :
 - > une matinée de travail sur la transition énergétique en général avec la production d'un recueil de préconisations citoyennes,
 - > une après-midi sur l'étude de la sélection des sites de moindres enjeux, sur les critères de cette sélection et la méthodologie d'analyse multicritère produite par l'équipe des bureaux d'étude, avec la rédaction d'un point de vue sur cette méthode et les critères, ainsi que la localisation d'enjeux spécifiques.

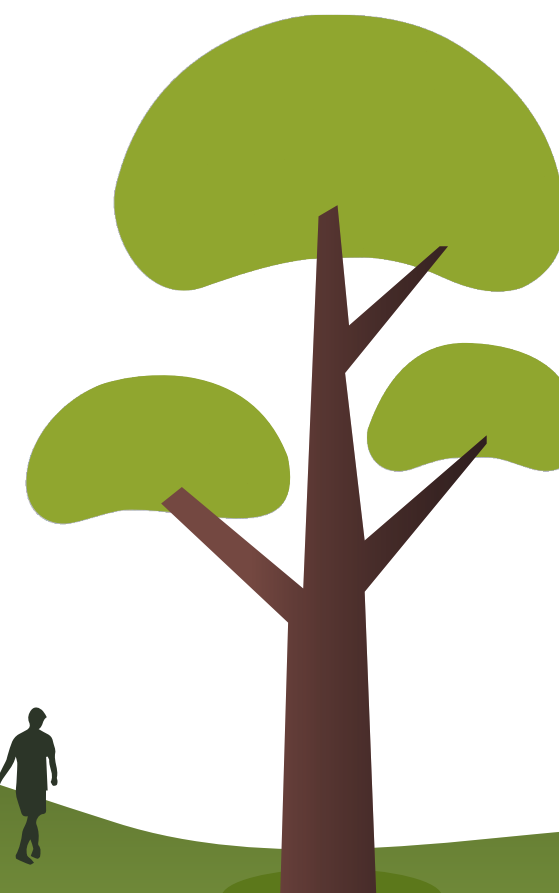
DEUX JOURNÉES DE CROISEMENT DE REGARD

Elles associeront l'ensemble des personnes mobilisées.

Ces deux journées visent à remettre en débat l'ensemble des apports issus de la concertation et des expertises scientifiques et techniques. Seront ainsi invitées les personnes ayant contribué d'une manière ou d'une autre (questionnaire en ligne, contributions mail, panel citoyen, personnes rencontrées sur les marchés...) ainsi que les acteurs socio-professionnels, associatifs et institutionnels.

Ces deux journées seront organisées autour de la visite d'un site de production photovoltaïque le matin, d'un grand pique-nique citoyen "engagé pour les paysages et la transition énergétique", puis d'un travail en mode forum l'après-midi autour de trois tables thématiques :

- **La sélection des lieux préférentiels** pour l'installation de photovoltaïque au sol, à partir des cartes de moindres enjeux, en reprenant les enseignements de la conférence citoyenne ;
- **L'élaboration de recommandations** pour l'intégration paysagère physique (lointaine et proche)
- **Les conditions de l'acceptabilité pour le territoire** : quelles retombées socio-économiques ? quelles capacités de multifonctionnalité de l'occupation du sol ? etc.



QUAND ?

**À PARTIR DE
DÉCEMBRE 2022**

PARTAGEZ VOS PREMIÈRES IMPRESSIONS

en répondant à un
questionnaire en ligne
sur www.dlva.fr



**À PARTIR DE
JANVIER 2023**

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

sur des thématiques comme
la forêt, la biodiversité,
l'agriculture, l'énergie,
le patrimoine,
le risque incendie

PRINTEMPS 2023

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

en participant
aux débats-mobiles
organisés dans
plusieurs communes

4

POINTS INFOS-DÉBATS sur les marchés de

RIEZ
samedi 13 mai

ORAISON
mardi 16 mai

MANOSQUE
samedi 3 juin

VINON
dimanche 11 juin



PRINTEMPS - ÉTÉ 2023

PARTICIPEZ À LA RÉFLEXION

un groupe de volontaires
pour 3 ateliers citoyens

3

ATELIERS CITOYENS

ATELIER 1
vendredi 16 juin
de 18:00 à 20:00

ATELIER 2
samedi 1^{er} juillet
(demi journée)

ATELIER 3
samedi 9 septembre
(demi journée)



DÉBUT 2024

VALIDEZ LA DÉMARCHE

diffusion du travail
de chacun et validation
du plan d'actions



AUTOMNE 2023

CROISEZ LES REGARDS

lors de visites de sites,
d'ateliers thématiques
avec des experts

ET VOUS, QU'EN PENSEZ- VOUS ?



VOUS VOUS SENTEZ DÉPASSÉ PAR CES SUJETS ? VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR VOUS FAIRE UN AVIS ?

Répondez au questionnaire en ligne qui nous permettra de mieux identifier les besoins en information

Posez vos questions sur l'adresse mail :
paysages-energie@dlva.fr

Et venez assister aux différentes étapes de la participation, vous pourrez y poser toutes vos questions et vous sensibiliser aux sujets.

VOUS ÊTES DÉJÀ BIEN INFORMÉ SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SUR LES PAYSAGES, ET SOUHAITEZ DONNER VOTRE AVIS ?

Participez aux différents formats de la démarche de concertation.

Exprimez-vous via notre adresse mail :
paysages-energie@dlva.fr

VOUS VOULEZ ÊTRE PARTIE PRENANTE DE L'ÉVOLUTION DE VOTRE TERRITOIRE ?

Participez aux décisions en suivant les différentes étapes de la concertation

Quel que soit votre niveau de connaissance sur la transition énergétique ou les paysages, nous avons besoin de votre expertise citoyenne !

Retrouver toute l'actualité de la démarche sur www.dlva.fr/ppte-dlvagglo/





www.dlva.fr/ppte-dlvagglo/